

Il y a 22 000 emplois dans l'industrie du bois d'oeuvre dans les Maritimes. Environ 6 000 d'entre eux sont au Nouveau-Brunswick et ils n'existent que si cette industrie se porte bien et est compétitive. On ne sait pas le nombre exact d'emplois qui résultent de retombées économiques dans les entreprises et industries connexes. Cependant, nul doute, je vous l'assure, que la théorie des dominos s'appliquerait à ces emplois et qu'il y aura de graves conséquences économiques si l'avenir de l'industrie du bois d'oeuvre est en danger comme nous le craignons.

Il est impératif que les politiques et les programmes qui sont mis en place par le gouvernement, et qui font sa réputation, n'entraînent pas la perte d'emplois ou une détérioration de la capacité concurrentielle, particulièrement dans la région de l'Atlantique. Autrement, il en résulterait une continuation et une aggravation de la disparité régionale. L'obtention d'exemptions qui seraient négociées par le gouvernement en faveur de tous les producteurs de bois d'oeuvre de la région favoriserait certainement la sécurité économique.

L'industrie du bois d'oeuvre dans les Maritimes prévoit qu'à défaut d'une exemption générale, plus de 4 000 emplois seront perdus dans une région qui souffre déjà d'un chômage chronique. Dans cette région qui s'efforce de créer des emplois et de bâtir une solide base économique, il faut absolument aider ce secteur primaire grâce à des politiques qui encouragent, au lieu de décourager, la prise de risques et l'expansion.

Selon l'industrie du bois d'oeuvre dans les Maritimes, la taxe à l'exportation peut à long terme avoir des conséquences néfastes sur le secteur. Il va sans dire que les producteurs de bois d'oeuvre qui ne sont pas exemptés perdront le marché américain quand les prix baisseront sur ce marché, ce qui est inévitable, parce qu'ils ne pourront plus offrir leurs produits à des prix compétitifs à cause de la taxe.

Les producteurs dans les Maritimes craignent également que les producteurs à l'ouest de cette région, c'est-à-dire à partir du Québec en allant vers l'ouest, n'inondent le marché de leurs produits pour essayer d'éviter la taxe de 15 p. 100 et pour trouver d'autres débouchés après la saturation du marché américain. On peut raisonnablement prévoir que les producteurs dans les Maritimes perdront les marchés locaux qui seraient envahis par le bois d'oeuvre produit dans l'Ouest.

Apparemment, c'est ce qui est en train de se produire en Ontario où il est meilleur marché d'importer du bois des États-Unis en passant par la Colombie-Britannique que de l'importer directement de la Colombie-Britannique. La raison en est que les producteurs américains, prévoyant les conséquences de la taxe, se sont mis à produire plus de bois d'oeuvre. Comme leurs marchés sont en voie de saturation, ils envoient leur bois d'oeuvre au Canada. En conséquence, nous subissons un effet défavorable.

Nous reconnaissons également que les producteurs européens se préparent à faire la même chose.

Je crois, comme beaucoup d'autres, que les producteurs des Maritimes ont droit à une exemption régionale pour les raisons suivantes. Premièrement, ils paient déjà des droits de coupe

### *Exportations de bois d'oeuvre*

plus élevés que ceux qui sont exigés dans un règlement négocié. Deuxièmement, le Nouveau-Brunswick a augmenté ses droits de coupe sur les terres domaniales de 27 p. 100 et la Nouvelle-Écosse les a augmentés de 10 p. 100 depuis l'imposition du droit compensateur. Troisièmement, sur le plan juridique, les Maritimes peuvent réclamer une exemption de la taxe à l'exportation en se basant sur les conditions du protocole d'entente.

Le Québec et la Colombie-Britannique ont protesté récemment auprès du gouvernement fédéral parce qu'elles ont maintenant augmenté leurs droits de coupe. Elles pensent qu'elles devraient maintenant être exemptées du droit de 15 p. 100 conformément aux paragraphes 15(1) et 15(2) de la loi C-37. Elles devraient probablement l'être. Le gouvernement fédéral l'a reconnu et il a fait droit à leur demande en acceptant de soumettre la question à Washington.

Vu toute la publicité et les discussions qui ont entouré l'affaire pourquoi ne s'est-on pas penché sur le cas des producteurs de bois d'oeuvre des Maritimes? Pourquoi ne reconnaît-on pas ce qui suit? Non seulement nous payions des droits de coupe élevés dès le début sans être en cause mais depuis lors nos droits de coupe ont augmenté à tel point qu'ils seront plus élevés que ceux du Québec et de la Colombie-Britannique.

Nous devrions maintenant parler de façon positive au palier fédéral des producteurs de bois d'oeuvre des Maritimes autant que de ceux du Québec et de la Colombie-Britannique.

J'ai porté cette question à l'attention de la Chambre des communes il y a quelques mois. Je crois que le gouvernement tient à éliminer les disparités régionales et qu'il a bien compris le genre d'initiatives qu'il faut prendre pour aider les habitants des Maritimes à régler eux-mêmes leurs problèmes. Des initiatives comme le Programme des perspectives de l'Atlantique dirigé par des Canadiens des provinces de l'Atlantique pour assurer le succès des provinces de l'Atlantique sont formidables. Nous les approuvons. Nous nous réjouissons du progrès économique engendré par ceux qui vivent et travaillent dans la région. Nous voulons qu'on nous donne des chances équitables et égales de croissance économique. Nous ne sollicitons ni cadeaux ni charité. Nous voulons avoir les moyens de survivre. Les habitants des localités pénalisées par cette taxe punitive ont du mal à comprendre qu'on ne réussisse pas à obtenir une exemption régionale aux termes du protocole d'entente.

Lorsque j'ai soulevé ces questions il y a quelques mois, nous avons entendu de grandes marques d'approbation de la part des députés du Nouveau parti démocratique et de l'opposition officielle. Ils nous ont demandé pourquoi nous n'en avons pas parlé auparavant. Ils s'en sont pris à moi personnellement parce que c'était la première fois que je soulevais la question à la Chambre. Comme ils réagiront sans doute aujourd'hui, je leur demande où ils pouvaient bien être durant tout ce temps. Ils parlent sans conviction des mesures que nous devrions prendre, mais ils ont eu tout le loisir, comme nous de ce côté-ci de la Chambre, de soulever la question.